

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2018

---

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° CL18

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Balanant, M. Fesneau, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et  
M. Latombe

-----

**ARTICLE 7**

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 14, supprimer les mots :

« du comité désigné à l’article L. 64 du livre des procédures fiscales, non plus qu’au sein ».

II. – En conséquence, à la fin de la même seconde phrase, substituer aux mots :

« même livre »

les mots :

« livre des procédures fiscales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’interdiction à la personne sanctionnée de toute participation au comité d’abus de droit fiscal prévu par les dispositions de l’article 1653 C du CGI est déjà prévue par le texte (alinéa 15).